

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026 à 9 h

04. Elections des adjoints au Maire de Vire Normandie.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-7-2 et suivants,

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Lors du décompte des voix, ne peuvent être valides que les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation

Les cas de nullité précisé à l'article L66 du code électoral sont applicables soit :

Cas n°1	Les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
Cas n°2	les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires
Cas n°3	les bulletins écrits sur papier de couleur
Cas n°4	les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance
Cas n°5	les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrant pas en compte dans le résultat du dépouillement

Ils sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignés par les membres du bureau. Chacun de ces bulletins annexés doit porter mention des causes de l'annexion. Si l'annexion n'a pas été faite, cette circonstance n'entraîne l'annulation des opérations qu'autant qu'il est établi qu'elle a eu pour but et pour conséquence de porter atteinte à la sincérité du scrutin.

Considérant que le dépôt des listes peut intervenir avant chaque tour de scrutin et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste, néanmoins le dépôt officiel de candidature de listes est obligatoire même s'il intervient entre chaque tour en application de l'article L2122-7-2 du CGCT. Une liste non candidate à un tour ne peut donc être élue.

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/04 du 22 mars 2026 à 9 h



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Considérant qu'aucun formalisme n'est requis pour la présentation d'une liste hormis l'ordre de présentation des adjoints qui doit apparaître clairement et la désignation suffisante des noms et prénoms des candidats.

Considérant que le dépôt de liste aux fonctions d'adjoints peut être matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote imprimé préalablement, ou en utilisant un bulletin vierge où il sera procédé de manière manuscrite à l'inscription de la liste.

Le Conseil Municipal a appelé les membres du bureau ayant procédé à l'élection du Maire à procéder au scrutin des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, la liste des candidats au poste d'adjoints au Maire de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- La liste de Monsieur Pascal MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .. 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 40
- f. Majorité absolue 21

Indiquer les nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Pascal MARTIN	40	Quarante

Proclamation des adjoints :

Nom et prénom	Fonction
DESMOTTES Nicole	Premier adjoint
BAZIN Lucien	Deuxième adjoint
DUBOURGUAIS Roselyne	Troisième adjoint
MARCHAND Patrice	Quatrième adjoint
GUEDJ Marie-Line	Cinquième adjoint
SALLARD Jacques	Sixième adjoint
DUVAUX Maryse	Septième adjoint
MORIN Philippe	Huitième adjoint
OLLIVIER Valérie	Neuvième adjoint
RENAULT Dimitri	Dixième adjoint

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/04 du 22 mars 2026 à 9 h

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ~~qui~~ signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/04 du 22 mars 2026 à 9 h

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 03

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 03

Nombre de membre absent : 0

Le 22 mars 2026 à 9 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 18 Mars 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 18 Mars 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	Départ
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>				
*BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			* Dimitri RENAULT	* Après l'élection des adjoints
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>				
DANNET Franck	<input checked="" type="checkbox"/>				
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>				
*FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			* Roselyne DUBOURGUAIS	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GAULTIER-ANGER Laurence		<input checked="" type="checkbox"/>		Patricia MIGHURDITCHIAN	
*GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			* Marie-Line GUEDJ	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUILBERT Mailys	<input checked="" type="checkbox"/>				
*KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			* Philippe POUILLARD	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/04 du 22 mars 2026 à 9 h

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>				
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>				
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Jérémie	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Karine		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>				
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>				
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>				
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>				
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON	
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>				
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>				
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>				
*VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			* Isabelle SCHARTNER	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/04 du 22 mars 2026 à 9 h

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.